



**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
DE GRENOBLE ALPES
IFAPAS**

(Institut de Formation Ambulanciers, Auxiliaires de Puériculture,
Aides-Soignants)

PROJET PEDAGOGIQUE

**INSTITUT DE FORMATION
DES AIDES-SOIGNANTS
(IFAS)**

SOMMAIRE

Introduction	3
Cadre règlementaire et définition du métier.....	3
Cadre règlementaire	3
Définition du métier d'Aide-Soignant	3
Objectifs et conception générale de la formation.....	4
Objectifs et conception de la formation.....	4
Les valeurs.....	5
Les méthodes pédagogiques.....	5
L'accompagnement et les parcours personnalisés	6
L'alternance	8
Préparation et objectifs de stage	9
Encadrement en stage.....	9
L'évaluation du stage.....	9
Exploitation de stage.....	10
Les évaluations	10
Tableau prévisionnel des dates d'évaluation et de validation des modules de formation.....	10
L'évaluation des lieux de stage.....	10
L'évaluation de la formation.....	11
Vie à l'IFAS	11
Annexe I : liste des terrains de stage.....	12

Introduction

Le projet pédagogique est l'élément de référence commun à toutes les personnes engagées dans le processus de formation. Il rend lisible la mise en œuvre des référentiels de formation dispensés à l'IFAS dans le respect des cadres réglementaires. Il est également le témoin de l'engagement des différents acteurs, du consensus quant à la conception des professionnels à former, des valeurs humanistes qui sous-tendent l'action de formation et les approches pédagogiques choisies.

L'IFAS du CHU de Grenoble Alpes accueille 80 apprenants, dont des apprenants en parcours partiel ou allégés, conformément au texte. Il est sous la tutelle du ministère des solidarités et de la santé. Le contrôle pédagogique est réalisé par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et les diplômes d'Etat sont délivrés par les Directions Régionales de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS).

L'institut se situe au sein du CHU de Grenoble Alpes, au pied des massifs de Belledonne, du Vercors et de la Chartreuse.

Cadre réglementaire et définition du métier

Cadre réglementaire

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Aide-Soignant

Arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicales et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R 4383-4 du code de la santé publique.

Définition du métier d'Aide-Soignant

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies:

1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

Objectifs et conception générale de la formation

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'Aide-Soignant présente une durée totale de 1540 heures. Elle est organisée conformément au référentiel de formation. Elle comprend des enseignements théoriques et pratiques organisés en institut ou à distance et des périodes réalisées en milieu professionnel.

La formation théorique et pratique est d'une durée de 770 heures ou 22 semaines. La formation en milieu professionnel comprend 770 heures correspondant à un total de 22 semaines de 35 heures.

L'ingénierie de la formation met en lien :

- Le référentiel d'activités structuré en 5 domaines d'activités (DA)
- Le référentiel de compétence structurés en 5 blocs de compétences comportant chacun une ou plusieurs compétences
- Des modules de formation en lien avec les compétences

L'IFAS a fait le choix d'une formation non modulaire, afin de favoriser la mise en lien entre les enseignements des différents modules.

Objectifs et conception de la formation

L'IFAS a pour objectifs de former des professionnels autonomes, responsables et réflexifs, capables de développer une posture professionnelle de qualité et conforme aux recommandations de bonnes pratiques établies par la Haute Autorité de Santé (HAS) auprès des usagers dans le cadre d'équipes pluri professionnelles. Les postulats sur lesquels s'appuie la conception de la formation au sein de l'IFAS sont les suivants :

La professionnalisation : Le dispositif proposé à l'IFAS représente l'ensemble des actions visant à accompagner l'apprenant dans l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice professionnel.

La professionnalisation est un processus dynamique continu qui se construit grâce à l'alternance des situations de formation à l'institut et des situations vécues en stage. Elle permet à l'apprenant d'évoluer vers une finalité professionnelle et inclut la construction d'une identité professionnelle. Dans ce contexte particulier, le formateur joue un rôle de médiateur entre l'apprenant et le savoir, favorise le questionnement et la réflexivité.

Des formations d'adultes : cette formation s'adresse à des adultes qui possèdent une expérience humaine, familiale, sociale et dans certains cas professionnelle.

« Un adulte en formation recherche une dialogique entre le monde des savoirs et des savoir-faire et celui de la connaissance de soi ». Accompagner un adulte en formation requiert donc de s'appuyer sur ses expériences singulières antérieures, renforcées par celles vécues tout au long de la formation.

L'adulte en formation est capable d'assumer des responsabilités, de faire preuve d'autonomie dans ses apprentissages, de s'engager dans un processus de professionnalisation. Il est acteur de sa formation dans un cadre défini. Il est informé en début de formation des règles de fonctionnement de l'institut (règlement intérieur) ainsi que des critères d'évaluation et du niveau attendu.

Un principe d'éducabilité : tout être humain, quel que soit son potentiel initial, peut augmenter sa capacité d'action sur le monde. Pour Philippe MEIRIEU¹, il s'agit là d'un « pari sur l'humain » qui permet d'une part à l'apprenant de grandir et d'apprendre et d'autre part au formateur de s'engager pour adapter les moyens pédagogiques et accompagner l'apprenant tout au long de la formation.

Un espace collaboratif : ce projet pédagogique s'inscrit dans une vision constructiviste et socioconstructiviste conceptualisée par René Piaget puis Jérôme Bruner sur l'apprentissage, avec l'idée que le savoir se construit en interaction avec les autres, l'environnement et soi-même. Le choix des méthodes pédagogiques, notamment du travail en groupe s'appuie sur ces théories. Les formateurs sont dans une position d'accompagnateur, de médiateur et guident les apprenants dans la construction de leurs savoirs.

¹ Philippe Meirieu. Le pari de l'éducabilité. ENPJJ 2008

D'autre part, la formation, espace d'apprentissage et d'expérimentation de la vie collective est également un lieu d'échanges. Il est inscrit dans un processus d'amélioration de la qualité, ceci à travers des espaces de collaboration qui impliquent les apprenants, l'équipe de direction et l'équipe pédagogique (conseil de promotion, bilan de formation).

Les valeurs

Dans le champ professionnel, les valeurs sont des références communes indispensables auxquelles se réfèrent les membres d'une équipe ou d'une collectivité pour fonder leur jugement, pour diriger la conduite professionnelle. Les valeurs retenues par les équipes sont des valeurs humanistes. Elles sous-tendent le projet pédagogique et nos pratiques de formation, impliquant l'ensemble des équipes de l'IFAS ainsi que les apprenants.

- Le respect fait référence à l'éducation. Il est la base de la relation à l'autre, de la reconnaissance mutuelle, de la bienveillance et de l'altérité. Concept central dans le soin, il est inscrit dans les textes de référence professionnels (déontologie, règlement intérieur, chartes). Le respect est également un attribut de la dignité, qui fait référence à la qualité liée à l'essence même de l'homme, la même pour tous et qui n'admet pas de degré : toute personne mérite le respect, quels que soient son âge, son sexe, sa religion, sa santé physique ou psychique, sa condition sociale ou son origine ethnique.

- L'autonomie renvoie à la notion d'acteur-auteur de sa formation. C'est être capable d'agir et d'inter agir avec les autres dans le cadre de règles collectives du vivre ensemble en tant que citoyen et professionnel. Être autonome c'est être capable d'assumer ses responsabilités.

- La responsabilité c'est pouvoir répondre de ses actes. Agir en étant conscient de la portée de nos actes, de leur conséquence, ce qui permet de les assumer en toute conscience. La responsabilité est indissociable de l'autonomie.

La confiance : pour les formateurs la confiance en la capacité de l'apprenant à se former, pour les élèves la confiance dans l'institution et les choix pédagogiques réalisés et enfin la confiance dans le cadre du suivi pédagogique entre l'apprenant et son référent.

- Équité et égalité : l'équité consiste à apporter aux personnes ce dont elles ont besoin après avoir analysé et compris leur situation alors que l'égalité consiste à donner la même chose à tous. L'équité s'apparente donc à une égalité des chances alors que l'égalité s'apparente à une égalité de traitement. L'un et l'autre seront les corollaires de l'accompagnement des apprenants.

Les méthodes pédagogiques

Les méthodes pédagogiques mises en œuvre au sein de l'IFAS sont diversifiées. Cela répond à une volonté d'optimiser les chances de réussite de chaque apprenant, en lien avec ses particularités en terme d'apprentissage.

LA PEDAGOGIE PAR SIMULATION

L'IFAS est inscrit dans le projet européen « jamais la première fois sur le patient ». A ce titre la situation simulée est une méthode pédagogique mise en œuvre auprès des différentes filières depuis 2020. De plus, le nouveau référentiel implique des évaluations en situation simulée. Aussi du matériel spécifique : caméra, écrans, mannequin haute fidélités a été acquis dans ce but. Cette méthode permet l'apprentissage par l'expérimentation, les essais-erreurs, sans risque pour le patient. A ce titre la simulation trouve toute sa place en formation initiale dans l'apprentissage des savoir-être, des savoir-faire comme moyen complémentaire de l'alternance. Elle permet de proposer aux apprenants des expériences intégratives proches de la réalité à partir de situations de travail que nous avons voulu autant techniques que relationnelles, en lien avec les différents modules de formation. Les apprenants sont guidés par un formateur dans une démarche réflexive.

LE TRAVAIL DE GROUPE

Prenant enracinement dans le socioconstructivisme, le travail de groupe est particulièrement développé à l'IFAS lors des Travaux Dirigés (TD). Ce choix pédagogique répond à plusieurs objectifs :

- Faire évoluer les représentations de l'apprenant en se confrontant aux représentations des autres membres du groupe
- Développer leur réflexion professionnelle mais également personnelle
- Permettre le travail de recherche guidé pour favoriser l'apprentissage
- Permettre de développer des capacités gestuelles et techniques dans le cadre des travaux pratiques
- Développer la réflexivité de l'apprenant dans l'analyse de situations
- S'inscrire dans une dynamique de groupe, d'équipe

Il permet notamment de travailler sur des objets plus précis ou plus approfondis (travaux pratiques, analyse de la pratique, travaux d'analyse à partir de « vignettes »).

Enfin, dans le cadre de l'exploitation de stage, le travail en groupe sera un temps de travail privilégié et peut faire l'objet de séances d'analyse de la pratique professionnelle.

LES TPG

Les Travaux Personnels Guidés sont des séances de travail organisées par les formateurs dans le but d'approfondir certaines notions abordées en cours, préparer des exposés ou mobiliser des connaissances par exemple. Il s'agit de temps programmé sur le planning, à hauteur de 35 heures conformément au référentiel.

Ces séances permettent un travail en autonomie, en présentiel ou en distanciel, à partir de consignes présentées aux apprenants en amont ou au début de séance. Les formateurs, s'il s'agit d'une séance en présentiel, peuvent apporter leur aide dans l'élaboration du travail.

L'OFFRE NUMERIQUE

L'IFAS bénéficie d'un partenariat avec l'université Grenoble Alpes dans le domaine des techniques de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE). Dans ce contexte les apprenants accèdent à une plateforme de formation à distance. Cette plateforme permet l'utilisation d'outils collaboratifs que les équipes pédagogiques développent d'année en année (quizz, bilans, auto-évaluations, etc.) Elle permet la mise en ligne des cours avec l'autorisation des intervenants. C'est également un outil de communication avec les apprenants lorsqu'ils sont à distance de l'institut de formation.

L'accompagnement et les parcours personnalisés

L'ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE INDIVIDUALISE (API)

Conformément à l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Aide-Soignant, un accompagnement pédagogique ciblé a été mis en place afin de pouvoir :

- Évaluer le niveau de l'apprenant par rapport aux attendus dans les domaines de l'écriture, l'arithmétique, les relations humaines et l'utilisation des outils informatiques
- Identifier les besoins spécifiques et élaborer des objectifs adaptés à partir d'un entretien individuel avec l'apprenant. Cet entretien permet également d'aborder le projet professionnel
- Mettre en place des enseignements adaptés aux groupes de niveau dans les différents domaines

Des intervenants extérieurs, notamment des professeurs de français participent aux enseignements dispensés dans le cadre des API. Le volume horaire, de 35 heures, est réalisé dans les trois premiers mois de formation. Cet accompagnement sera évalué lors du suivi pédagogique.

LES PARCOURS INDIVIDUALISES

Conformément à l'arrêté du 10 juin 2021, des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordées aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :

1. Le diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture ;
2. Le diplôme d'assistant de régulation médicale;
3. Le diplôme d'Etat d'ambulancier;
4. Le baccalauréat professionnel Services aux personnes et aux territoires (SAPAT);
5. Le baccalauréat professionnel Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP);
6. Les diplômes ou certificats mentionnés aux articles D. 451-88 et D. 451-92 du code de l'action sociale et des familles;
7. Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles;
8. Le titre professionnel d'agent de service médico-social;
9. La spécialité « Accompagnant éducatif petite enfance » du certificat d'aptitude professionnelle.

Leur parcours de formation et les modalités d'évaluation des blocs de compétences sont organisés conformément à l'arrêté du 10 juin 2021. L'élaboration de ce parcours fait l'objet d'un travail d'équipe dans la définition des différents allègements afin d'accompagner l'apprenant vers l'acquisition des compétences. Un planning aménagé leur permet d'être pleinement intégrés à la promotion en cursus complet. Cette organisation favorise un enrichissement mutuel tout en permettant certaines plages de disponibilité.

DISPOSITIF D'ACCUEIL DES PERSONNES PORTEUSES DE HANDICAP

La situation des apprenants porteurs d'un handicap fait l'objet d'un projet individualisé à partir des préconisations compensatoires proposées par le médecin de la MDPH, en fonction des ressources disponibles à l'institut et des possibilités d'accueil en stage. Le bâtiment est accessible aux Personnes à Mobilité Réduite

LE SUIVI PEDAGOGIQUE

Le suivi pédagogique est un dispositif mis en place conformément à la réglementation, soit 7 heures pour la formation d'Aides-Soignants. Il s'agit d'un accompagnement individualisé : chaque apprenant est accompagné par un formateur désigné par l'institut de formation, un formateur étant responsable d'une vingtaine d'apprenants (en cursus complet ou en cursus partiel).

Le suivi des étudiants se fait essentiellement lors d'entretiens individuels programmés mais peuvent aussi, selon les objectifs, être organisés en groupe de référence pédagogique ou répondre à la demande de l'apprenant ou du formateur.

Ils font tous l'objet d'une traçabilité.

Les objectifs du suivi pédagogique :

- Identifier les ressources de l'apprenant en fonction de son parcours, ses expériences professionnelles, son niveau d'études, ses motivations, ses méthodes d'apprentissage et ses capacités d'organisation
- Formaliser des objectifs d'apprentissage en lien avec les compétences à acquérir et/ou à renforcer
- Permettre à l'apprenant de verbaliser ses difficultés et son questionnement
- Accompagner l'apprenant dans sa professionnalisation et la construction de son identité professionnelle en s'appuyant sur l'analyse de situation
- Réaliser les suivis de stage et réajuster le parcours de stage de l'apprenant si nécessaire
- Elaborer un contrat pédagogique dans des situations particulières (redoublements, retards d'acquisitions, absentéisme...)

La posture du formateur référent pédagogique implique des allers-retours entre deux logiques : le contrôle et l'accompagnement pour répondre à une double exigence : permettre l'expression de l'apprenant et assurer un climat de confiance, condition indispensable à l'apprentissage de l'adulte en formation, mais également s'assurer que l'apprenant acquiert les compétences inhérentes au métier.

Cette alternance participe également à la socialisation professionnelle et la construction de l'identité professionnelle.

Préparation et objectifs de stage

Tous les stages font l'objet d'un temps de préparation des objectifs de stage par les apprenants. En début de formation, une attention particulière est apportée à l'explication de la visée professionnalisante de ces objectifs. Un temps de préparation pour leur rédaction est prévu sur le planning. Ce temps est encadré par un formateur qui aide l'apprenant dans la formulation et l'identification des objectifs adaptés à la typologie du stage, à partir du livret d'accueil du service.

Pour les stages suivants, les objectifs seront rédigés par l'apprenant et présentés au formateur référent.

Il est précisé que les objectifs de stage sont à présenter à l'équipe en début de période et qu'ils peuvent être réajustés et/ou complétés par le tuteur. Des objectifs spécifiques, en lien avec les enseignements, peuvent être posés par l'IFAS.

Encadrement en stage

Toute période d'apprentissage sur un lieu de stage implique la mise en œuvre d'un dispositif d'encadrement tel que défini dans l'arrêté du 31 juillet 2009, impliquant :

- Le maître de stage
- Le tuteur
- Le professionnel de proximité
- Le formateur référent du stage ou le référent pédagogique de l'institut
- L'apprenant

L'outil permettant le suivi de l'apprenant par les différents acteurs du stage est le Portfolio. Il permet à l'apprenant de tracer son parcours de formation, de s'autoévaluer, d'analyser sa pratique. Cet outil, véritable lien entre l'apprenant, le professionnel et le référent pédagogique permet de mesurer la progression et l'acquisition des compétences des apprenants tout au long de la formation. Le Portfolio est présenté et expliqué à l'apprenant en début de formation, avant sa première période de stage.

L'évaluation du stage

L'apprenant est acteur de sa formation. Il doit s'assurer, notamment par le biais de l'auto-évaluation, que toutes les compétences sont évaluées à chaque stage.

D'autre part, l'évaluation des compétences en stage implique une responsabilité partagée des différents acteurs tout au long de la formation :

- L'apprenant s'inscrit dans une démarche d'auto-évaluation de ses apprentissages et d'analyse réflexive de sa pratique.
- Les professionnels de terrain encadrent et accompagnent l'apprenant dans ses apprentissages en stage et évaluent les acquisitions des éléments de compétence au fur et à mesure du déroulement du stage, plus spécifiquement lors d'un bilan de mi-stage et du bilan de fin de stage.
- L'équipe pédagogique, dans le cadre du suivi pédagogique individuel et collectif, met en place un dispositif d'évaluation formative et d'auto-évaluation qui vise à accompagner l'apprenant dans son processus d'acquisition de compétence, tout au long de sa formation.

La feuille d'évaluation de l'acquisition des compétences en milieu professionnel doit être complétée avec l'apprenant et lui être remise. Ce document sera signé par le responsable de stage et éventuellement par les professionnels ayant assuré l'encadrement.

Exploitation de stage

Un temps d'exploitation de stage est organisé à l'IFAS au retour de chaque période de stage. Il a pour objectif de permettre à l'apprenant :

- De s'exprimer sur le vécu du stage et l'atteinte de ses objectifs
- D'évaluer ses compétences par rapport aux exigences professionnelles
- De mesurer sa progression
- De développer une posture réflexive en lien avec les situations professionnelles rencontrées en stage.

Ces temps d'exploitation de stage sont réalisés en groupes restreints afin de faciliter les échanges et le respect de la parole de chacun.

Les évaluations

Le dispositif d'évaluation est construit selon les recommandations des référentiels de formation. Il comprend des études de situation, des mises en situation simulée et l'évaluation des compétences en stage.

Tous les blocs de compétences donnent lieu à une évaluation normative qui permet de valider la formation et d'obtenir le Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant.

Chaque évaluation normative est validée lors d'une revue d'évaluation, qui réunit les formateurs de la filière, le responsable pédagogique et le directeur. La revue d'évaluation permet d'apporter une critique constructive sur l'évaluation et son corrigé.

Tableau prévisionnel des dates d'évaluation et de validation des modules de formation.

Blocs	Modules	Type d'évaluation	Durée	Dates évaluations session 1	Dates évaluations session 2
Bloc 1	Module 1	Epreuve individuelle écrite sur table : étude de situation Note sur 40	3h	Semaine du 14/02/22 au 18/02/22	Semaine du 25/04/22 au 29/04/22
	Module 2				
Bloc 2	Module 3	Epreuve individuelle écrite sur table : étude de situation Note sur 30	3h	Semaine du 02/05/22 au 06/05/22 AFGSU temps 1 : 16-17-20 et 21/09/21 AFGSU temps 2 : pendant stage 2 AFGSU temps 3 : pendant stage 3	Semaine du 30/05/22 au 03/06/22
	Module 4				
	Module 5	Epreuve individuelle pratique simulée Note sur 20	Jeu 09/12/21	Jeu 10/02/22	
Bloc 3	Module 6	Epreuve individuelle écrite + oral : étude de situation Note sur 20		Rendu écrit : Semaine du 09/05/22 au 13/05/22 Oral : semaine du 30/05/22 au 03/06/22	Rendu écrit : Semaine du 13/06/22 au 17/06/22 Oral : semaine du 27/06/22 au 01/07/22
	Module 7	Epreuve de groupe orale Note sur 20		Semaine du 16/05/22 au 20/05/22	Semaine du 13/06/22 au 17/06/22
Bloc 4	Module 8	Epreuve individuelle écrite sur table : étude de situation Note sur 20	2h	Semaine du 13/12/21 au 17/12/21	Semaine du 07/03/22 au 11/03/22
Bloc 5	Module 9	Epreuve individuelle écrite sur table : étude de situation Note sur 20	1h30	Semaine du 21/02/22 au 25/02/22	Semaine du 16/05/22 au 20/05/22
	Module 10	Epreuve de groupe orale. Note sur 20		Semaine du 25/04/22 au 29/04/22	Semaine du 23/05/22 au 27/05/22

L'évaluation des lieux de stage

Le CHUGA est engagé dans une politique d'encadrement des étudiants en stage. Une procédure institutionnelle a été élaborée selon les recommandations de bonnes pratiques. Elle comprend un volet évaluation du terrain de stage. Cette feuille est remise aux apprenants à la fin du stage. Il fait l'objet d'une analyse en fin d'année et d'un travail collaboratif

avec les terrains dans le but d'améliorer l'encadrement des stagiaires lorsque des écarts avec les recommandations de bonnes pratiques de la HAS sont relevés.

L'évaluation de la formation

Le dispositif de formation est évalué par les apprenants en fin de formation. Cette évaluation porte sur l'organisation générale, la qualité des intervenants, les contenus des modules et laisse un espace d'expression libre. La prise en compte des axes d'amélioration se concrétise l'année N+1, dans la mesure du possible.

Vie à l'IFAS

Les étudiants/élèves peuvent accéder au self du CHU et à la cafétéria du personnel.

Un espace d'échanges entre les apprenants, les formateurs et la direction est planifié au cours de la formation. Les points abordés sont préparés en amont par les apprenants et les réponses sont apportées lors de la rencontre ou différées si elles concernent des points particuliers.

Annexe I : liste des terrains de stage

Nom Etablissement	Statut	Secteur	Code postal	Ville
ADMR (AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL)	Privé	Extra-Hospitalier	38950	SAINT MARTIN LE VINOUX
ADPA DE GRENOBLE	Privé	Extra-Hospitalier	38400	SAINT MARTIN D'HERES
AGDUC	Privé	Hospitalier	38700	LA TRONCHE
AGIR A DOM	Public	Extra-Hospitalier	38240	MEYLAN
AGIR A DOM	Privé	Extra-Hospitalier	38506	VOIRON
ALSTOM HYDRO FRANCE GRENOBLE	Privé	Extra-Hospitalier	38041	GRENOBLE CEDEX 9
AMSID CENTRE DE SOINS INFIRMIERS LES PINS	Privé	Extra-Hospitalier	38420	DOMENE
Antenne Montbonnot	Public	Hospitalier	38330	MONTBONNOT SAINT MARTIN
APF HEBERGEMENT ET VIE SOCIALE	Privé	Extra-Hospitalier	38320	EYBENS
APF SPASAD	Public	Hospitalier	38100	GRENOBLE
Association AFG Autisme M.A.S du Guillon	Privé	Autres	38500	COUBLEVIE
ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE	Privé	Autres	38130	ECHIROLLES
ASSOCIATION SAINTE AGNES LE PLANEAU	Public	Hospitalier	38950	SAINT MARTIN LE VINOUX
ASSOCIATION SANTE DIABETE	Public	Extra-Hospitalier	38100	GRENOBLE
AURAL DIALYSE	Public	Hospitalier	38137	BOURGOIN JALLIEU
BECTON DICKINSON - SERVICE DE SANTÉ	Privé	Extra-Hospitalier	38801	LE PONT DE CLAIX
CABINET TECHNISOINS MEYLAN	Privé	Extra-Hospitalier	38240	MEYLAN
CASERNE NANSOUTY	Public	Extra-Hospitalier	38068	BORDEAUX
CATERPILLAR FRANCE S.A.	Privé	Extra-Hospitalier	38041	GRENOBLE CEDEX 09
CCAS DE GRENOBLE	Public	Extra-Hospitalier	38100	GRENOBLE
CCAS DE LA VILLE D'ECHIROLLES	Public	Extra-Hospitalier	38433	ECHIROLLES
CCAS DE SAINT MARTIN D'HERES AIDE ET SOINS A DOMICILE	Public	Extra-Hospitalier	38400	SAINT MARTIN D'HERES
CCAS FOYER LOGEMENT ST LAURENT	Public	Extra-Hospitalier	38000	GRENOBLE
CCAS SSIAD Antenne VERCORS secteur 1 et 3	Public	Extra-Hospitalier	38100	GRENOBLE
CCAS VILLE DE GRENOBLE RESIDENCE MONTESQUIEU	Public	Extra-Hospitalier	38100	GRENOBLE
CCAS VILLE DE GRENOBLE crèche	Public	Extra-Hospitalier	38029	GRENOBLE
CCAS VILLE DE VIF	Public	Extra-Hospitalier	38450	VIF
CEA GRENOBLE Serv. santé au travail	Privé	Extra-Hospitalier	38054	GRENOBLE CEDEX 9
CENTRE DE COTAGON	Privé	Extra-Hospitalier	38620	SAINT GEOIRE EN VALDAINE
CENTRE DE JOUR GABRIEL PERI	Public	Extra-Hospitalier	38400	SAINT MARTIN D'HERES
CENTRE DE JOUR LES ALPINS CCAS de la ville de Grenoble	Public	Extra-Hospitalier	38100	GRENOBLE
CENTRE DE PNEUMOLOGIE HENRI BAZIRE	Privé	Hospitalier	38134	SAINT JULIEN DE RATZ
CENTRE DE SANTE ARLEQUIN AGECSA (Association de gestion des centres de santé)	Privé	Extra-Hospitalier	38100	GRENOBLE
CENTRE DE SANTE DU BOURG D'OISANS	Public	Hospitalier	38520	LE BOURG D'OISANS

Nom Etablissement	Statut	Secteur	Code postal	Ville
CENTRE DE SANTE FILIERIS	Public	Extra-Hospitalier	38350	LA MURE D'ISERE
CENTRE DE SANTE INTER UNIVERSITAIRE	Public	Extra-Hospitalier	38400	SAINT MARTIN D HERES
CENTRE DE SANTE LES GEANTS AGECSA	Privé	Extra-Hospitalier	38100	GRENOBLE
CENTRE DE SANTE MISTRAL AGECSA	Privé	Extra-Hospitalier	38100	GRENOBLE
CENTRE DE SOINS ADN	Privé	Extra-Hospitalier	38400	SAINT MARTIN D'HERES
CENTRE DE SOINS BRUN	Privé	Extra-Hospitalier	38400	SAINT MARTIN D'HERES
CENTRE DE SOINS DE VIRIEU	Public	Hospitalier	38300	BOURGOIN JALLIEU
CENTRE DE SOINS DE VIRIEU	Public	Hospitalier	38730	VIRIEU SUR BOURBRE
CENTRE DE SOINS DES CITES	Public	Hospitalier	38150	ROUSSILLON
CENTRE DE SOINS LE BREUIL	Privé	Extra-Hospitalier	38680	PONT EN ROYANS
CENTRE HOSPITALIER ALPES ISERE	Public	Hospitalier	38120	SAINT EGREVE
CENTRE HOSPITALIER DE LA MURE	Public	Hospitalier	38350	LA MURE
CENTRE HOSPITALIER DE LA TOUR DU PIN	Public	Hospitalier	38354	LA TOUR DU PIN
CENTRE HOSPITALIER DE RIVES	Public	Hospitalier	38147	RIVES SUR FURES
CENTRE HOSPITALIER DE ST MARCELLIN	Public	Hospitalier	38161	SAINT MARCELLIN
CENTRE HOSPITALIER DE VINAY	Public	Hospitalier	38470	VINAY
CENTRE HOSPITALIER DE VOIRON	Public	Hospitalier	38506	VOIRON
CENTRE HOSPITALIER MICHEL PERRET	Public	Hospitalier	38210	TULLINS
CENTRE HOSPITALIER PIERRE OUDOT	Public	Hospitalier	38302	BOURGOIN JALLIEU
CENTRE HOSPITALIER YVES TOURAINE	Public	Hospitalier	38480	LE PONT DE BEAUVOISIN
CENTRE MÉDICAL DES ARMÉES	Privé	Extra-Hospitalier	38761	VARCES CEDEX
CENTRE MEDICAL ROCHEPLANE	Privé	Hospitalier	38400	SAINT MARTIN D'HERES
CENTRE MEDICO EDUCATIF CAMILLE VEYRON	Privé	Extra-Hospitalier	38300	BOURGOIN JALLIEU
CENTRE SOCIO CULTUREL EMILE ROMANET	Public	Extra-Hospitalier	38760	VARCES
CHRS SOLID'ACTION	Public	Extra-Hospitalier	38660	SAINT HILAIRE DU TOUVET
CITÉ SCOLAIRE JEAN PREVOST	Public	Extra-Hospitalier	38250	VILLARD DE LANS
CLINIQUE BELLEDONNE	Privé	Hospitalier	38400	SAINT MARTIN D'HERES
CLINIQUE DE CHARTREUSE	Privé	Hospitalier	38503	VOIRON
CLINIQUE DES CEDRES	Privé	Hospitalier	38130	ECHIROLLES
CLINIQUE DES COTES DU RHONE	Privé	Hospitalier	38150	ROUSSILLON
CLINIQUE DU DAUPHINÉ	Public	Hospitalier	38180	SEYSSINS
CLINIQUE DU GRESIVAUDAN	Privé	Hospitalier	38700	LA TRONCHE
CLINIQUE DU GRESIVAUDAN	Privé	Hospitalier	38700	LA TRONCHE
CLINIQUE LES GRANGES	Privé	Hospitalier	38130	ECHIROLLES
COMITE DAUPHINOIS D'ACTION SOCIO-EDUCATIVE	Privé	Extra-Hospitalier	38100	GRENOBLE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALCONS DU DAUPHINE	Public	Extra-Hospitalier	38890	ST CHEF
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN EHPAD BELLE VALLEE	Public	Extra-Hospitalier	38926	CROLLES CEDEX
CRF ST VINCENT DE PAUL	Public	Hospitalier	38300	BOURGOIN JALLIEU

Nom Etablissement	Statut	Secteur	Code postal	Ville
DEPARTEMENT DE L'ISERE	Public	Extra-Hospitalier	38022	GRENOBLE CEDEX 1
DSDEN	Public	Extra-Hospitalier	38021	GRENOBLE CEDEX 1
EHPAD L'ARC EN CIEL	Privé	Extra-Hospitalier	38210	TULLINS
EHPAD "EDEN"	Public	Extra-Hospitalier	38260	LA COTE ST ANDRE
EHPAD "LA FOLATIERE"	Privé	Extra-Hospitalier	38300	BOURGOIN JALLIEU
EHPAD "LES TILLEULS"	Public	Extra-Hospitalier	38380	ENTRE DEUX GUIERS
EHPAD ABEL MAURICE	Public	Extra-Hospitalier	38520	LE BOURG D'OISANS
EHPAD ALBERT ET MARTHE HOSTACHY	Public	Extra-Hospitalier	38970	CORPS
EHPAD BAYARD	Public	Extra-Hospitalier	38490	LES ABRETS
EHPAD BELLEFONTAINE	Privé	Extra-Hospitalier	38550	LE PEAGE DE ROUSSILLON
EHPAD BEVIERE- ASSOCIATION ARBRES DE VIE	Privé	Extra-Hospitalier	38000	GRENOBLE
EHPAD BON RENCONTRE	Public	Extra-Hospitalier	38470	NOTRE DAME DE L'OSIER
EHPAD CHAMP FLEURI	Public	Extra-Hospitalier	38130	ECHIROLLES
EHPAD CLAUDETTE CHESNE	Public	Extra-Hospitalier	38320	EYBENS
EHPAD CLOS BESSON	Public	Extra-Hospitalier	38450	VIF
EHPAD DE LA BARRE	Public	Autres	38440	SAINT JEAN DE BOURNAY
EHPAD DE L'OBIOU	Public	Extra-Hospitalier	38710	MENS
EHPAD DE ROYBON	Public	Extra-Hospitalier	38940	ROYBON
EHPAD DE VIZILLE	Public	Extra-Hospitalier	38220	VIZILLE
EHPAD DU BON PASTEUR	Privé	Extra-Hospitalier	38400	SAINT MARTIN D'HERES
EHPAD JOLIOT CURIE	Public	Extra-Hospitalier	38800	LE PONT DE CLAIX
EHPAD KORIAN L'ISLE VERTE	Privé	Extra-Hospitalier	38000	GRENOBLE
EHPAD LA MAISON	Public	Hospitalier	38340	VOREPPE
EHPAD LA MAISON DES ANCIENS	Privé	Extra-Hospitalier	38130	ECHIROLLES
EHPAD LA MAISON DU LAC	Public	Extra-Hospitalier	38120	SAINT EGREVE
EHPAD LA PROVIDENCE	Privé	Extra-Hospitalier	38700	CORENC
EHPAD LA RAMEE	Privé	Extra-Hospitalier	38580	ALLEVARD
EHPAD LA TOURMALINE	Public	Extra-Hospitalier	38500	VOIRON
EHPAD L'ABBAYE- ASSOCIATION ARBRE DE VIE	Privé	Extra-Hospitalier	38000	GRENOBLE
EHPAD L'AGE D'OR	Public	Extra-Hospitalier	38650	MONESTIER DE CLERMONT
EHPAD LE BOIS D'ARTAS	Public	Extra-Hospitalier	38000	GRENOBLE
EHPAD LE CHANT DE RAVINSON	Public	Hospitalier	38450	SAINT GEORGES DE COMMERS
EHPAD LE GRAND CEDRE	Public	Extra-Hospitalier	38260	LA COTE ST ANDRE
EHPAD LE GRANIER	Public	Hospitalier	38530	PONTCHARRA
EHPAD LE MOULIN	Privé	Extra-Hospitalier	38590	SAINT ETIENNE DE ST GEOIRS
EHPAD LE PARC/ARCADIE	Public	Hospitalier	38420	DOMENE
EHPAD L'EGLANTINE	Public	Extra-Hospitalier	38600	FONTAINE
EHPAD LES CASCADES	Privé	Extra-Hospitalier	38660	SAINT VINCENT DE MERCUZE

Nom Etablissement	Statut	Secteur	Code postal	Ville
EHPAD LES CHANTOURNES	Public	Extra-Hospitalier	38420	LE VERSOUD
EHPAD LES COLOMBES	Public	Extra-Hospitalier	38540	HEYRIEUX
EHPAD LES CORALIES	Public	Extra-Hospitalier	38460	CHOZEAU
EHPAD LES DELPHINELLES	Public	Extra-Hospitalier	38000	GRENOBLE
EHPAD LES EDELWEISS	Privé	Extra-Hospitalier	38500	VOIRON
EHPAD LES OMBRAGES	Privé	Extra-Hospitalier	38240	MEYLAN
EHPAD LES ORCHIDEES	Public	Extra-Hospitalier	38180	SEYSSINS
EHPAD LES PIVOLES	Privé	Extra-Hospitalier	38290	LA VERPILLIERE
EHPAD LES SOLAMBRES	Privé	Extra-Hospitalier	38660	LA TERRASSE
EHPAD LES VERGERS	Privé	Extra-Hospitalier	38360	NOYAREY
EHPAD L'ISLE AUX FLEURS	Public	Extra-Hospitalier	38080	L'ISLE D'ABEAU
EHPAD MA MAISON	Public	Extra-Hospitalier	38700	LA TRONCHE
EHPAD MAISON CANTONALE DES PERSONNES AGEES	Public	Extra-Hospitalier	38240	MEYLAN
EHPAD MOIRANS	Public	Extra-Hospitalier	38430	MOIRANS
EHPAD MUTUALISTE MICHEL PHILIBERT	Privé	Extra-Hospitalier	38401	SAINT MARTIN D'HERES
EHPAD NARVIK	Public	Extra-Hospitalier	38000	GRENOBLE
EHPAD PIQUE PIERRE	Public	Extra-Hospitalier	38950	SAINT MARTIN LE VINOUX
EHPAD RESIDENCE LA PIERRE PERCEE	Privé	Extra-Hospitalier	38770	LA MOTTE D'AVEILLANS
EHPAD RESIDENCE MUTUALISTE DU FONTANIL	Privé	Extra-Hospitalier	38120	LE FONTANIL CORNILLON
EHPAD REYNIES - ARBRE DE VIE	Privé	Extra-Hospitalier	38100	GRENOBLE
EHPAD SAINT BRUNO	Public	Extra-Hospitalier	38000	GRENOBLE
EHPAD SAINT-JEAN	Privé	Extra-Hospitalier	38660	LE TOUVET
EHPAD SEVIGNE	Privé	Extra-Hospitalier	38950	SAINT MARTIN LE VINOUX
EHPAD ST GERMAIN	Public	Extra-Hospitalier	38700	LA TRONCHE
EHPAD VAL MARIE	Privé	Extra-Hospitalier	38210	VOUREY
EHPAD VIGNY MUSSET	Public	Extra-Hospitalier	38100	GRENOBLE
EHPAD VILLA DU ROZAT	Privé	Extra-Hospitalier	38330	SAINT ISMIER
EPISEAH	Public	Extra-Hospitalier	38640	CLAIX
EREA-CLAIX (école régionale enseignement adapté)	Public	Extra-Hospitalier	38640	CLAIX
ESPACE SOINS EDUCATION (ESE)	Privé	Extra-Hospitalier	38700	LA TRONCHE
ESTHI FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE	Public	Extra-Hospitalier	38400	SAINT MARTIN D'HERES
ESTHI FOYER LES NALETES	Privé	Extra-Hospitalier	38180	SEYSSINS
ETABLISSEMENT DE SANTE MENTALE LES PORTES DE L'ISERE	Privé	Hospitalier	38307	BOURGOIN JALLIEU
EUROTUNGSTENE POUDES	Privé	Extra-Hospitalier	38100	GRENOBLE
FAM La Vallon de Sésame	Privé	Hospitalier	38830	ST PIERRE D'ALLEVARD
FONDATION OVE LES MAISONS DE CROLLES	Privé	Extra-Hospitalier	38920	CROLLES
FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE LA MONTA	Public	Extra-Hospitalier	38120	SAINT EGREVE
FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE JEAN JANNIN	Privé	Extra-Hospitalier	38490	LES ABRETS EN DAUPHINE

Nom Etablissement	Statut	Secteur	Code postal	Ville
FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ LA MAISON DES ISLES	Privé	Extra-Hospitalier	38430	SAINT JEAN DE MOIRANS
FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE LE VALLON DE SESAME	Privé	Extra-Hospitalier	38830	SAINT PIERRE D'ALLEVARD
FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE LES 4 JARDINS	Privé	Intra && Extra	38590	SAINT ETIENNE DE ST GEOIRS
FOYER GRAND CHENE	Privé	Extra-Hospitalier	38140	IZEAUX
FOYER LOGEMENT LE BELVEDERE	Public	Extra-Hospitalier	38410	SAINT MARTIN D'URIAGE
GCS MAISON DES RESEAUX SANTE ISERE	Public	Extra-Hospitalier	38400	SAINT MARTIN D'HERES
GRUPE HOSPITALIER MUTUALISTE	Privé	Hospitalier	38028	GRENOBLE
GRUPE HOSPITALIER MUTUALISTE (site Alembert)	Privé	Hospitalier	38000	GRENOBLE
HALTE GARDERIE COEUR VILLAGE	Public	Extra-Hospitalier	38640	CLAIX
HALTE GARDERIE CRECH'N'DO	Public	Extra-Hospitalier	38330	SAINT ISMIER
HOPITAL A MICHALLON	Public	Hospitalier	38043	GRENOBLE CEDEX 09
HOPITAL DE LA TRONCHE	Public	Hospitalier	38043	GRENOBLE CEDEX 09
HOPITAL DE ST LAURENT DU PONT	Public	Hospitalier	38380	SAINT LAURENT DU PONT
HOPITAL LOCAL DE MORESTEL	Public	Hospitalier	38510	MORESTEL
HOPITAL LOCAL DE ST GEOIRE EN VALDAINE	Public	Hospitalier	38620	SAINT GEOIRE EN VALDAINE
HOPITAL LOCAL LUZY DUFFEILLANT	Public	Hospitalier	38270	BEAUREPAIRE
HOPITAL RHUMATOLOGIQUE	Public	Hospitalier	38410	URIAGE
HOPITAL SUD	Public	Hospitalier	38434	ECHIROLLES
IEM LE CHEVALLON	Privé	Extra-Hospitalier	38340	VOREPPE
IME HENRI DAUDIGNON AFIPAEIM	Privé	Extra-Hospitalier	38100	GRENOBLE
IME LA CLE DE SOL	Privé	Extra-Hospitalier	38320	EYBENS
IME LA GACHETIERE	Privé	Hospitalier	38340	VOREPPE
IME LE BARIOZ	Public	Extra-Hospitalier	38570	THEYS
IME LE HAMEAU	Public	Hospitalier	38920	CROLLES
IME LES 3 SAULES AFIPAEIM	Public	Extra-Hospitalier	38350	LA MURE
IME LES ECUREUILS AFIPAEIM	Privé	Extra-Hospitalier	38130	ECHIROLLES
IME LES SOURCES	Privé	Extra-Hospitalier	38240	MEYLAN
IME LES TROIS SAULES - LA MURE	Privé	Extra-Hospitalier	38100	GRENOBLE
IME LES VIOLETTES	Privé	Extra-Hospitalier	38250	VILLARD DE LANS
IME SAINT CLAIR	Privé	Extra-Hospitalier	38110	ST CLAIR DE LA TOUR
IMP NINON VALLIN	Privé	Extra-Hospitalier	38100	GRENOBLE
INSTITUT DANIEL HOLLARD	Privé	Hospitalier	38028	GRENOBLE CEDEX 1
LA FERME DE BELLE CHAMBRE foyer	Public	Extra-Hospitalier	38660	SAINTE MARIE DU MONT
LE CHARMEYRAN	Public	Extra-Hospitalier	38702	LA TRONCHE
L'ESSENTIEL A DOMICILE	Privé	Extra-Hospitalier	38220	VIZILLE
L'OISEAU BLEU	Privé	Extra-Hospitalier	38610	GIERES
LPCR GRENOBLE POLYTEC	Public	Extra-Hospitalier	38000	GRENOBLE
MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE LE CHAMP ROND	Privé	Extra-Hospitalier	38330	SAINT ISMIER

Nom Etablissement	Statut	Secteur	Code postal	Ville
MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE LE VAL JEANNE ROSE	Public	Extra-Hospitalier	38320	BRIE ET ANGONNES
MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE	Public	Extra-Hospitalier	38970	CORPS
MAS LA CHARMINELLE AFIPAEIM	Privé	Extra-Hospitalier	38523	SAINT EGREVE
MAS SAINT CLAIR	Public	Hospitalier	38110	SAINT CLAIR DE LA TOUR
MEDTRONIC	Privé	Extra-Hospitalier	38800	LE PONT DE CLAIX
MGEN HOPITAL DE JOUR	Public	Extra-Hospitalier	38000	GRENOBLE
MSP MONESTIER DE CLERMONT	Privé	Extra-Hospitalier	38650	MONESTIER DE CLERMONT
ODTI RESIDENCE	Public	Extra-Hospitalier	38000	GRENOBLE
OXANCE - POLE PRE VERT	Privé	Extra-Hospitalier	38100	GRENOBLE
RESIDENCE AUTONOMIE LE LAC	Privé	Extra-Hospitalier	38100	GRENOBLE
RESIDENCE BOIS BALLIER	Public	Extra-Hospitalier	38070	SAINT QUENTIN FALLAVIER
RESIDENCE D'ACCUEIL ET DE SOINS LE PERRON	Privé	Extra-Hospitalier	38160	SAINT SAUVEUR
RESIDENCE JEAN ARDOIN	Privé	Extra-Hospitalier	38070	SAINT QUENTIN FALLAVIER
RESIDENCE LES PORTES DU VERCORS	Privé	Extra-Hospitalier	38360	SASSENAGE
RESIDENCE PERSONNES AGEES LES VOLUBILIS	Privé	Extra-Hospitalier	38490	AOSTE
S.A.M SOINS ET ASSOCIES	Privé	Hospitalier	38600	FONTAINE
SAMSAH ALHPI Le Serdac	Privé	Extra-Hospitalier	38360	SASSENAGE
SAS ASDT	Privé	Hospitalier	38330	SAINT ISMIER
SERVICE DE PREVENTION DES MALADIES RESPIRATOIRES	Public	Extra-Hospitalier	38022	GRENOBLE CEDEX 1
SIAD DE MENS	Privé	Extra-Hospitalier	38710	MENS
SOINS A DOMICILE FILLET COCHE	Privé	Extra-Hospitalier	38470	VINAY
SOINS A DOMICILE SECTEUR LIBERAL	Public	Hospitalier	38530	CHAPAREILLAN
SSIAD BEAUREPAIRE LE DAUPHIN BLEU	Public	Extra-Hospitalier	38270	BEAUREPAIRE
SSIAD BIEVRE-LIERS	Public	Hospitalier	38260	GILLONAY
SSIAD cias	Public	Extra-Hospitalier	38516	VOIRON
SSIAD D'ALLEVARD	Privé	Extra-Hospitalier	38580	ALLEVARD
SSIAD DU CENTRE EST	Privé	Extra-Hospitalier	38770	LA MOTTE D'AVEILLANS
SSIAD DU ROYANS AUX COTEAUX	Public	Hospitalier	38160	SAINT ROMANS
SSIAD LES DEUX VALLEES	Public	Hospitalier	38730	VIRIEU SUR BOURBRE
SSIAD LES TERRES FROIDES	Public	Hospitalier	38690	CHABONS
SSIAD SAINT ETIENNE DE SAINT GEOIRS	Public	Hospitalier	38590	SAINT ETIENNE DE SAINT GEOIRS

